

## DROIT À L'IMAGE – 2019 / 2020

### PHOTOS, VIDEOS, ENREGISTREMENTS, DROIT À L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'activités pédagogiques, ou dans le but de réaliser des présentations des différents enseignements proposés au sein de l'établissement, les professeurs peuvent être amenés à filmer ou photographier votre enfant lors de leurs cours ou lors de séjours et de voyages. Comme nous en fait obligation la loi, afin de garantir le respect du droit à l'image, nous ne pouvons diffuser ces documents sans votre accord préalable. Ainsi, je vous demande de bien vouloir compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous, afin qu'en fonction de votre réponse, nous puissions prendre nos dispositions



Nous soussignés, M. et Mme .....  
(père, mère, responsable légal) de l'élève, Nom : .....  
Prénom .....  
scolarisé en classe de : .....

Autorisons le Proviseur du lycée Jean-Baptiste Poquelin à utiliser les images (photos ou films) de notre enfant, prises au cours des activités scolaires, dans le cadre :

- ✓ D'un journal des lycéens ou de l'établissement,
- ✓ De compte rendu de voyages ou séjours,
- ✓ D'une publication sur le site internet de l'établissement,
- ✓ Ou pour tout autre document à caractère informatif concernant l'établissement.

N'autorisons pas cette utilisation.

**NB** : Si pour des raisons qui nous appartiennent, nous souhaitons modifier notre avis quant à cette autorisation, nous notons devoir en formuler expressément la demande par écrit au proviseur de l'établissement.

Fait à ..... le ..... / ..... / 20.....

Signature de l'Élève :

Signature des représentants :